

que ce projet de loi constitue certes un pas dans la bonne voie, mais sans aller toutefois assez loin.

J'appuie les recommandations du Conseil des Indiens du Yukon, plus précisément sa troisième recommandation portant que le projet de loi devrait tenir pleinement compte de la décision récente que la Cour suprême du Canada a rendue dans l'affaire Sparrow en Colombie-Britannique.

À l'instar des représentants des Premières Nations, j'estime que cette décision aura des ramifications partout au Canada. J'attire tout particulièrement l'attention du gouvernement sur la situation qui existe dans ma circonscription, non du point de vue de l'exploitation de gisements miniers, mais du point de vue des pêches.

Le gouvernement a limité à trois semaines le temps alloué à ceux qui, pour se nourrir, pêchent la truite dans le lac Melville alors que les gens de cette région, qui appartiennent pour la plupart à l'Association des métis du Labrador, devraient pouvoir pratiquer la pêche pour se nourrir toute la saison durant, ainsi qu'ils en ont le droit historique de le faire, à mon avis.

Deuxièmement, un règlement établi récemment par le gouvernement a restreint les quotas de saumon sur la côte du Labrador, les réduisant de 43 p. 100. Je dois dire que la pêche à la morue était en pleine crise à l'époque et qu'il y avait alors un embâcle sur cette côte. Il me semble que cette décision de la cour a également des répercussions sur la situation.

J'attire l'attention du gouvernement sur le fait que, même s'il progresse dans la bonne direction, il doit tenir compte de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Sparrow, dans la formulation de tous les règlements et lois à venir, comme l'a précisé le Conseil des Indiens du Yukon.

Les autochtones ont des droits dans ce pays, non seulement pour protéger leurs terres pendant et après le processus de revendication territoriale, mais aussi à l'égard de la pêche de subsistance.

Il me semble que le gouvernement devrait réviser les règlements qu'il a établis au cours de cette année. Il devrait tenir compte de la décision rendue dans l'affaire Sparrow pour toutes ses lois et tous les règlements ayant une incidence sur les autochtones.

Initiatives ministérielles

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiseau (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-72, Loi constituant la Commission canadienne des affaires polaires et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, je vois qu'il ne reste que quelques minutes avant de passer à d'autres travaux. Je suis impatiente d'exposer à la Chambre, après la période des questions, la position du gouvernement sur le C-72.

Je suis rentrée hier soir d'Iqaluit où je suis restée quelques jours. Pour la première fois, j'ai pu vraiment apprécier le Nord. En s'abstenant de visiter les régions septentrionales, un grand nombre de Canadiens se coupent d'une partie importante de leur patrimoine.

Mon collègue de l'opposition était avec nous hier à la rencontre où les Innus et les gens du Nord nous ont entretenus de leurs préoccupations concernant l'Arctique, des merveilleuses perspectives que nous ouvre cette région, des problèmes d'environnement et de la pollution qui guettent l'Arctique.

Notre gouvernement a pris des mesures pour donner suite à l'initiative finlandaise et à d'autres afin de protéger l'environnement dans le Nord.

Le C-72, un projet de loi qui constitue la Commission canadienne des affaires polaires dont nous entreprenons l'étude, ouvrira aux gens du Nord encore plus de possibilités et nous donnera les moyens de pousser plus loin les initiatives internationales dans la région. L'Arctique est